Bilan du contrat de quartier de Montelly

Préavis Nº 2012/35

Lausanne, le 12 juillet 2012

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

En réponse au postulat de Mme Andrea Eggli Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie, le Conseil communal adoptait le 9 décembre 2009 le préavis 2009/36. Ce préavis prévoyait le lancement à Montelly d'un contrat de quartier pour une durée de deux ans. Le préavis 2009/36 demandait également qu'à l'échéance de l'expérience, un bilan soit effectué afin d'évaluer la pertinence, le redimensionnement et la pérennisation du projet.

Conformément au préavis, l'expérience du contrat de quartier a démarré en janvier 2010. En juin 2011, la Municipalité a pris acte de la feuille de route discutée avec les services concernés. Enfin, en septembre 2011, constatant que le délai de deux ans ne serait pas suffisant pour clore l'expérience du contrat de quartier de Montelly et mener l'évaluation prévue, la Municipalité décidait de prolonger de 6 mois l'expérience par un prélèvement sur le fonds du développement durable de 95'000 francs.

Conformément aux engagements pris, le présent préavis présente un résumé des actions conduites dans le cadre du contrat de quartier de Montelly ainsi qu'une évaluation de la démarche conduite. Le bilan très positif de l'opération, en termes de qualité de vie et de cohésion sociale notamment, a convaincu la Municipalité de la nécessité de pérenniser les contrats de quartier dans d'autres secteurs de la Ville de Lausanne. Cet aspect n'est cependant pas traité dans le présent préavis. La pérennisation des contrats de quartier, avec la volonté de développer dans les années à venir des projets dans les quartiers directement concernés par le quartier Métamorphose est traitée dans le préavis 2012/3 « Politique communale en matière de développement durable Bilan et Perspectives ».

2. Le contrat de quartier de Montelly

2.1 Origine

A l'origine, une élue, habitante, dépose un postulat, demandant des aménagements dans le quartier avec la participation des habitants. Plutôt qu'une prise de position formelle au sujet de ces aménagements, la réponse de la Municipalité prend la forme du **contrat de quartier**, confié au pilotage du Service du logement et des gérances (SLG), puisque le quartier de Montelly comporte de nombreux immeubles subventionnés ou en main des gérances communales. Le projet démarre en janvier 2010 et s'inspire des contrats de quartier mis en place à Genève et à Vernier.

¹ Feuille de route, débattue avec les habitants puis transmise à la Municipalité qui en a pris acte en juin 2011

2.2 Description

Définition: Le **contrat de quartier de Montelly** est une forme de démarche participative visant à améliorer la qualité de la vie. Le contrat de quartier a été défini comme «un engagement de confiance entre l'administration et les personnes qui habitent et/ou travaillent dans le quartier pour réfléchir et participer ensemble à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie du quartier »². La notion de contrat est ici prise au sens symbolique.

Objectif : Pour concrétiser le volet social du développement durable, la qualité et le cadre de vie du quartier sont favorisés ainsi que la participation de toutes celles et ceux qui habitent ou travaillent dans le quartier. La structure et la façon de travailler entre l'administration et les habitants est organisée afin de mettre en adéquation les besoins des habitants et les ressources de l'administration.

La définition du **périmètre** de Montelly (y compris sa discussion) s'est révélée « simple » puisqu'il existait déjà des frontières géographiques claires. La taille du quartier, assez petite³ mais précise s'est révélée adéquate pour délimiter le champ des actions. Le périmètre défini a permis de découper un ensemble de 3'200 habitants environ. L'échelle du quartier est idéale pour les habitants afin de travailler sur leur cadre de vie car elle fait sens pour eux dans leur quotidien.

Périmètre du contrat de quartier :



Déroulement

Des démarches préalables ont été menées pour constituer un premier diagnostic de la qualité de vie à Montelly par le biais des rencontres des partenaires institutionnels ou associatifs et par une enquête de proximité. Ensuite, une commission de quartier a été élue (12 habitants) lors de la première conférence de quartier.

Cette commission a fonctionné comme interlocutrice principale de l'équipe du SLG, à la fois pour construire les étapes du contrat de quartier, pour mettre en œuvre les différents groupes de travail, pour prioriser les différentes propositions qui ont émergé, pour suivre le processus, faire le relais avec les autres habitants et accompagner la réalisation des propositions. La commission a fonctionné de manière souple, sans fonction précise parmi les membres, qui ont souhaité déléguer les aspects administratifs et organisationnels à l'équipe du SLG, pour se consacrer au débat et au suivi des idées.

² Brochure de présentation du contrat de quartier

³ Ce périmètre correspond à l'une des 6 parties du quartier **Montoie/Bourdonnette**, à savoir la zone Montoie (401), que les habitants perçoivent comme Montelly.

La **participation** des habitants à travers la commission de quartier a été importante et décisive, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, par leur engagement et leur travail bénévole. En moyenne, plus de deux soirées par mois ont été consacrées par les membres de la commission, pendant plus de deux ans, pour mener à bien la démarche. Certaines actions ciblées ont permis de faire participer d'autres acteurs, avec des profils différents. Passant de 12 à 13 membres, la commission a fait la preuve de sa longévité sur ces années.

Trois conférences de quartier ont permis à la population de Montelly de s'informer, de suivre et de valider le processus mis en œuvre par les membres de la commission. Les habitants ont pu s'associer aux groupes de travail et aux différentes rencontres publiques organisées selon les questions à traiter. Le renforcement des liens sociaux s'est établi à travers ce travail, ainsi qu'autour de plusieurs évènements festifs. Différentes opportunités ont été saisies pour valoriser des actions communales (Pousses urbaines, ateliers d'arts urbains, caravane des quartiers, plan lumière de la Ville…).

Processus : Pour les mesures proposées par les habitants, la collaboration interne a été systématiquement favorisée. Les services concernés ont été sollicités, tant comme ressources à disposition que pour favoriser la transversalité et valoriser l'expérience et l'expertise des citoyens. A plusieurs reprises les projets des habitants allaient dans le sens poursuivi par les services (ex : le plantage Florency) ou alors ont fait appel à des offres existantes (Service jeunesse et loisirs). D'autres projets ont cherché à s'inscrire dans les agendas des services et ont fait l'objet de discussions plus complexes (ex : étude des déplacements piétonniers verticaux, P. Corajoud SRM). Parfois, des opportunités ont été saisies, (ex : chantier Couchant, ou plan lumière de la Ville). Un partenariat essentiel a été tissé avec la garderie de Montelly, située au cœur du quartier. Le SLG a aussi utilisé ses propres ressources pour les liens avec les concierges, l'établissement de conventions (liaison piétonne et plantage) ou propriété de certaines gérances (celle de l'escalier Montelly 46).

De façon analogue, hors administration, les partenaires associatifs répertoriés ont été sollicités à chaque nouvelle étape : Droit de Cité, les commerçants du quartier, le centre de quartier Malley-Montelly (FASL), la Société de développement du Sud Ouest. De belles collaborations ont ainsi vu le jour, avec Choros⁴ et Tribu Architecture, avec le panier bio à deux roues, etc.., riches d'apprentissage pour les habitants et pour l'administration.

Elément essentiel pour les habitants, le rôle de **facilitation** et de médiation interne a été assuré par le SLG pour effectuer le travail administratif et renforcer les compétences des habitants, en leur suggérant des ressources ou des partenaires selon les thèmes. L'équipe a aussi cherché les personnes à l'interne et à l'externe, assuré l'essentiel de la communication, à travers des affiches, des invitations, un site Internet⁵. Les habitants ont fait le bouche à oreille et une partie du travail de terrain. Des liens ont été établis également plus largement avec d'autres expériences semblables et dans des lieux de formations.

La philosophie du contrat de quartier s'appuie sur une collaboration de **proximité**, tant dans le choix des acteurs (y compris les commerçants ou les maîtres d'état) que dans l'utilisation des compétences directes des habitants, liens associatifs ou culturels.

Durée: La période de deux ans, prévue au départ, a été un moteur pour définir le rythme des différentes étapes. Une pression forte a été exercée sur les habitants du quartier pour soutenir les actions concrètes, tout en facilitant leur engagement (délimité dans le temps). La différence de temporalité entre celle des habitants et celle de l'administration a produit des résultats contrastés: hiatus entre le souhait des uns d'aboutir rapidement et le rythme des décisions des services, plus lent. On peut aussi soulever l'effet moteur pour la visibilité du processus et l'engagement des citoyens.

Une clôture officielle aura lieu en automne et il est prévu qu'une partie des habitants se constitue en association pour la poursuite et le suivi des réalisations à plus long terme dans le quartier.

⁴ Choros EPFL Dominique von der Mühll, architecte urbaniste, spécialiste de la mobilité douce

⁵ Voire: les pages : www.lausanne.ch/montelly.

2.3. Les étapes principales

2010	
Janvier-mars	Prise de contact avec les habitants, les partenaires associatifs et publics, commerçants du quartier : centre de vie enfantine, écoles, EVAM, APEMS, CMS, animateurs, etc.
Mars-mai	Un groupe de personnes motivées réalise une enquête de proximité et prépare la conférence publique. Une permanence hebdomadaire a lieu dans le quartier.
5-8 juin	Balade safari publique avec Droit de Cité (35 personnes). Première conférence de quartier (55 personnes) : élection des 12 membres de la commission de quartier, en présence de la conseillère municipale Mme Zamora. Mise en ligne des pages sur Internet.
Juillet- septembre	La commission de quartier se met en place et organise les groupes de travail selon quatre thèmes : 1. Mobilité 2. Solidarités 3. Espaces publics 4. Services de proximité (+ de 100 personnes impliquées en tout).
Août- décembre	Ces groupes de travail (formés de membres de la commission et d'habitants) travaillent, voient des experts et élaborent des propositions. Plusieurs soirées publiques selon les thèmes : mobilité, jardins, escalier qui pue, sécurité enfants, sont proposées. La commission de quartier suit et coordonne le travail.
2011	
Janvier-mars	La commission de quartier trie, débat et priorise les propositions pour élaborer une feuille de route, prépare la deuxième conférence de quartier. Des propositions sont en route : liaison piétonne (garderie -école Montoie), plantage Florency.
22 mars	Deuxième conférence de quartier (54 personnes) : les propositions sont détaillées aux habitants, qui les valident en vue de la transmission à la Municipalité.
14 mai	« Montelly en fête! Une année de contrat de quartier ». Inauguration de la liaison piétonne et du futur plantage de Florency. Pousses urbaines.
Août	Des ateliers d'art urbain graffiti sont proposés par la Délégation Jeunesse aux jeunes du quartier dans l'escalier de Montelly, poursuivis en automne.
	Début de la livraison hebdomadaire de paniers bio à 2 roues dans le quartier.
Juin- septembre	Suivi par la commission de quartier des premières réalisations. Lancée en mai, une étude d'urbanisme (Tribu Architecture) portera sur les propositions des habitants sur Colline – Montelly, puis sur d'autres points du quartier.
Septembre- décembre	Suivi de l'étude d'urbanisme et des projets. Une journée de comptage des piétons à l'Av. Montoie, comme sensibilisation aux dangers du trafic.
2012	
	L'étude d'urbanisme est présentée au bureau des espaces publics.
Février	La 3 ^{ème} conférence de quartier prend forme de « portes ouvertes » et dresse un bilan des réalisations et discussions en cours. Discussions dans la commission sur l'avenir du contrat de quartier.
11-13 mai	Le contrat de quartier reçoit la caravane interculturelle des quartiers à Montelly, trois jours de spectacles et animations. Le plantage de Florency est inauguré.

2.4. Thèmes traités

Contrairement à une crainte exprimée au début de la démarche, les idées des habitants ou leurs propositions sont restées, dans l'ensemble, réalistes et cohérentes. Pour la plupart, les problèmes et les questions étaient déjà connues au sein des différents services mais des actions innovantes ont pu se développer grâce à une collaboration souple. L'amélioration de la qualité et du cadre de vie repose sur des actions concrètes, à réaliser rapidement. Les cinq sites inventoriés en 1996 ont ressurgi ; les idées ont menés vers des pistes plus actuelles. Tous les points chauds ou difficiles du quartier sont remontés en surface, avec des solutions examinées qui peuvent s'insérer dans les projets en cours, chantiers ou transformations.

Un diagnostic initial sur le quartier a été établi rapidement grâce à l'enquête de proximité, le regard porté par Droit de Cité lors du safari urbain et les premières discussions lors de la conférence de quartier. Un sentiment d'appartenance positive à son lieu de vie (tranquillité et mixité du quartier, espaces verts) a mené la réflexion vers les améliorations à apporter face aux nuisances ressenties. De bonnes capacités diagnostiques se heurtent au manque de ressources spécifiques dans les services. Quatre thèmes ont structuré la réflexion et les mesures à prendre.

Mobilité: A été le thème le plus porteur, de la mobilité douce (piétons, vélos) aux nuisances du trafic routier à travers le quartier. Beaucoup de propositions émanant des habitants ont fait l'objet de séances publiques : carrefour Sévelin-Tivoli, liaison piétonnes à travers le quartier, Ch. de la Colline, sécurité Montoie, comptage piétons, pistes et parcs à vélos. Le service RM fut très sollicité. Les tl ont été approchés pour une prolongation de la ligne 13 et une augmentation de la fréquence.

Solidarités – **liens sociaux**: Difficulté à formuler des actions concrètes, mais elles sont au cœur même du processus. Les liens ont été renforcés à travers chaque étape et chaque action concrète (comptage piétons, plantage, fêtes).

Espace public : La question de l'« escalier qui pue » a été discutée, plusieurs étapes étudiées, ces étapes ont été élargies à la liaison verticale Colline, au nettoyage, puis aux ateliers d'arts urbains et la signalétique. L'étude d'urbanisme a finalement repris l'essentiel des thèmes d'aménagement. Les espaces verts ont été inventoriés, par une balade en collaboration avec SPADOM, pour chercher tout le potentiel en matière de jardins.

Services de proximité : Liens avec les commerçants et les services. Trois actions inventoriées, dont l'idée du marché bio hebdomadaire qui s'est concrétisée rapidement à travers les paniers bio à deux roues.

Ces quatre thèmes fondent la feuille de route validée par les habitants en mars 2011 et transmise ensuite à la Municipalité qui en a pris acte. Le SLG a été chargé du suivi des 18 mesures, en collaboration avec le bureau des espaces publics qui s'est prononcé sur toutes les propositions liées à l'espace public. La feuille de route, munie des déterminations de ce même bureau, ainsi que des actions déjà réalisées figure en annexe.

Dans les mesures figure l'idée de disposer d'une étude qui fasse le point sur les deux thèmes complexes que sont la liaison verticale Colline Montelly, ainsi que sur la cohabitation dans le chemin privé Colline. Pour affiner les idées exprimées, une étude d'urbanisme a été réalisée afin de trouver des solutions élargies. Après un appel d'offre (et une demande financière au fonds développement durable), le mandat a été donné à Choros⁷ et Tribu. Un groupe de suivi (comportant des habitants et un membre du bureau des espaces publics) a nourri la réflexion, explorant les idées et les discussions précédentes. L'étude a pris de l'ampleur pour intégrer aussi les perceptions des habitants sur le reste du quartier : six fiches ont été livrées comprenant tant les problèmes que des pistes de solutions et un calendrier, un cahier des tâches entre les services communaux et les habitants. Ces six fiches résument l'état d'esprit du contrat de quartier et le travail fourni; l'étude a été présentée et transmise au bureau des espaces publics afin de connaître ses déterminations.

Dans les réalisations, il vaut la peine d'évoquer le plantage de Florency. Identifiée depuis longtemps par le SPADOM et des habitants du quartier, la parcelle privée de Florency représente aujourd'hui le neuvième plantage communal. Une série de discussions et d'étapes ont permis la signature d'une convention entre la SI Logement simple, Colosa, le contrat de quartier et le SPADOM. Un prêt de 10 ans reconductible, les frais d'aménagement et de suivi, tout cela fut mis en œuvre avec de multiples collaborations et la participation active et enthousiaste des futurs planteurs. Un savoir faire s'est dégagé lors de ces étapes à la fois avec les habitants et entre les services. Une belle démonstration de vivre ensemble et de durabilité : hôtels à insectes, cours de jardinage bio, etc..

⁶ Appellation donnée à l'escalier Montelly 46 au départ. Aujourd'hui, l'escalier est nettoyé et fait l'objet de propositions

⁷ Laboratoire Choros EPFL, Dominique von der Mühll architecte urbaniste, qui fut personne ressource pour le groupe de travail.

⁸ Y compris un financement de l'ARE, à titre d'encouragement

Pour les autres mesures, les instances du contrat de quartier ont pu traiter directement avec les propriétaires, ou avec les parties concernées (tl, p2r, gérances liées au SLG ou commerçants,..). Voir à ce propos la feuille de route

Enfin les discussions ont montré l'intérêt de la commission pour une gestion urbaine élargie et une citoyenneté engagée au-delà de leur périmètre : liaison de Montelly vers centre ville, le SDOL voisin, l'agglomération et les projets d'urbanisme lausannois, la question des frontières et de la périphérie.

On peut constater que l'équipe du SLG a pu réaliser des actions à partir des liens en matière de logement sur des coopératives privées ou gérances pour passer à l'opérationnel (établissement de conventions) alors même qu'aucune mesure particulière n'avait été évoquée sur la question du logement. Dans plusieurs domaines, l'expertise reconnue des habitants a permis de mieux adapter des projets et surtout d'arriver à les réaliser à court terme.

2.5 Ressources

Au niveau des ressources, le contrat de quartier Montelly a été financé par le fonds communal pour le développement durable, les deux années d'exercice. Une somme annuelle de 194'000 francs fut prévue, qui comprend principalement les ressources humaines (une cheffe de projet à 80 %, et une assistante à 30 %), ainsi que des frais de communication et de matériel. Il faut y ajouter le travail (20-30 % inclus dans le budget ordinaire) de la responsable du projet, adjointe administrative au sein du SLG. Notons qu'aucun budget n'est prévu pour la mise en œuvre ou la réalisation des projets, ni pour indemniser les habitants du quartier, quel que soit leur rôle.

Ajouté à cela, en février 2011, une somme de 40'000 francs a été obtenue du même fonds pour donner l'impulsion au financement de quelques modestes réalisations issues de la feuille de route : une fête de quartier, l'étude d'urbanisme et des aménagements modestes. Cette somme a permis des réalisations immédiates, importantes pour matérialiser les avancées du projet aux yeux des habitants. Cependant, on ne peut pas parler de budget participatif, car les habitants n'ont pas décidé de ces montants, l'administration en a assuré la gestion.

3. Evaluations et bilan

3.1 Evaluations externes

Mandatée en début de démarche, l'association equiterre a évalué les intentions, le processus et les résultats du contrat de quartier Montelly pendant une année. Un rapport final⁹ a été rendu, ainsi qu'un argumentaire¹⁰. Le rapport voit le contrat de quartier comme un outil de gouvernance durable et cherche à mesurer l'avancée du développement durable, à travers le vivre ensemble observé. « La réussite d'un contrat de quartier repose aussi sur le nombre de mesures qui seront effectivement réalisées » ¹¹. Globalement positif, le contrat de quartier Montelly offre un canal efficace pour faire remonter les besoins sociaux du quartier vers la sphère de la gestion politique et administrative, dans un cadre souple de dialogue et de négociation entre la Ville et les habitants¹².

Ce rapport dresse des pistes d'amélioration en vue d'un autre contrat de quartier: clarification des règles au départ tant dans les relations interservices que face aux habitants, représentativité de la population, engagement anticipé des services et transversalité. Il relève les attentes multiples des acteurs au début du processus, et le défi de les concilier en encourageant le vivre ensemble et l'échange de savoirs sur plusieurs niveaux. Il soulève le travail conséquent de médiation interne, effectué par l'équipe du projet mais aussi l'ancrage de la proximité dans le fonctionnement public.

Plus récemment, l'Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement durable, UNIL (OUVDD) a été sollicité pour un bilan final, destiné à mettre en évidence les éléments reproductibles pour une nouvelle expérience de quartier. Une partie conclusive figure en annexe¹³. Basée sur huit entretiens approfondis avec des acteurs concernés du projet, l'étude met l'accent sur les forces et limites du projet, en termes d'opportunité, de pertinence, d'efficience et d'efficacité. Des pistes d'amélioration sont évoquées (clarification des règles du jeu

⁹ Equiterre Burnand A Contrat de quartier Montelly Evaluation, août 2011, non publié, disponible au SLG.

¹⁰ En annexe au présent préavis

¹¹ Id p. 24

¹² Argumentaire p. 2

¹³ OUVDD, Da Cunha A., Dind JP., Klaus J., avril 2012, Contrat de quartier de Montelly, évaluation finale, non publié.

au départ) pour conclure : La démarche entreprise à Montelly a ouvert la voie à la mise en place de contrats de quartier à Lausanne. Il s'agit globalement d'un projet réussi qui a montré, compte tenu du contexte particulier caractérisé par l'existence d'une demande d'habitants, qu'il est possible de mettre en place une gouvernance urbaine basée sur la participation des habitants et la valorisation de leur expertise d'usagers du quartier. Le succès de la participation, les bonnes solutions trouvées, la promotion de méthodes de travail au sein de l'administration et le renforcement de la cohésion sociale au sein du quartier, de même que les compétences spécifiques de l'équipe en charge du projet constituent des éléments à capitaliser dans le cadre d'une politique de développement des quartiers existants. Les contrats de quartier sont structurants et donnent un sens à l'action publique.

3.2 Bilan

D'un projet pilote imaginé d'en haut par l'administration, à une expérience construite avec les habitants dans un processus de bas en haut, il faut noter que le dispositif mis en place a pris corps par étape avec les habitants concernés. Une grande souplesse a été de mise et le contexte a permis de construire la démarche d'aménagement concerté en fonction du cadre donné. Le **contrat de quartier** a été **l'outil essentiel** mis en œuvre, alors que le préavis initial esquissait deux autres outils. Le portail administratif et la plateforme transversale¹⁴ n'ont pas vu le jour formellement, mais à travers l'équipe du SLG, ces deux idées ont été portées tant à Montelly, que parmi les services. La plateforme transversale destinée au seul contrat de quartier de Montelly a été jugée trop lourde mais la transversalité a été cherchée au gré des contacts internes. Les habitants à travers la commission ont compris le côté « pilote » et ont contribué à inventer et à structurer les différentes instances du contrat de quartier, avec l'équipe du SLG. L'accent a d'emblée été mis sur la réalisation de projets concrets et sur la transparence dans la communication. Un nouvel état d'esprit et une philosophie du partenariat ont vu le jour.

Il y a lieu de préciser que le contrat de quartier de Montelly a pu se créer par une démarche participative et déboucher sur une série d'aménagements concrets. Le côté opérationnel et les actions concrètes furent un moteur important de réussite.

Parmi les aspects les plus importants et positifs du projet, la Municipalité relève les points suivants :

- Renforcement de la proximité et des relations de confiance entre l'administration et les habitants.
- Collaborations souples et échanges internes, en mutualisant les expertises et les compétences des différents services pour les mettre à disposition des habitants permettant de confirmer, d'orienter et même implémenter des projets.
- Reconnaissance de l'expertise du quotidien détenue par les habitants en les valorisant et tentant de les intégrer, autant que possible à tous les stades du projet.
- Création et renforcement des liens sociaux entre les habitants.
- Naissance au sein des habitants d'un engagement concret vis-à-vis de leur cadre de vie, permettant aussi de passer du stade de l'information à la participation, voire à une vraie délégation (ex. gestion de la liaison piétonne garderie-école) par les habitants eux-mêmes.
- Appropriation véritable du quartier par ses habitants, leur permettant d'élaborer ensemble par la discussion, l'opposition, le débat, la critique, une vision commune de la qualité de leur cadre de vie.

3.3 Pérennisation des contrats de quartier

En raison du bilan très positif du contrat de quartier de Montelly, la Municipalité est convaincue de l'utilité de pérenniser des démarches de contrats de quartier. L'expérience conduite à Montelly devrait donc permettre d'initier des processus similaires dans d'autres quartiers de la Ville. Dans le préavis 2012/3 relatif à la politique du développement durable, la Municipalité propose ainsi le financement pérenne d'une enveloppe de 200'000 francs pour permettre au Service du logement et des gérances de poursuivre des expériences de démarche participative et d'animation de quartier. C'est dans ce cadre que les contrats de quartier, à l'instar de l'expérience conduite à Montelly, pourraient être pérennisés. D'un point de vue formel, c'est donc le préavis 2012/3 sur la

_

¹⁴ Préavis 2009/36 p. 5

politique du développement durable et sa conclusion 5 qui permettent, par le biais d'un financement par le fonds du développement durable, de pérenniser les démarches de contrat de quartier.

4. Conséquences financières et développement durable

4.1 Conséquences financières

Néant.

4.2 Développement durable

La démarche du contrat de quartier s'inscrit naturellement dans la politique de développement durable souhaitée par la Ville de Lausanne. Le financement de l'opération a d'ailleurs été assuré par le fonds du développement durable en vertu de son article article 1A, lettre m (« financer les processus participatifs de la population, en particulier dans les quartiers lausannois »).

5. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le préavis N° 2012/35 de la Municipalité, du 12 juillet 2012;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de prendre acte du présent préavis et de ses annexes sur le contrat de quartier de Montelly et les mesures mises en œuvre ou initiées dans ce cadre.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz

Le secrétaire : Christian Zutter

<u>Annexes</u>: 1. Réalisation feuille de route (juillet 2012)

- 2. Le contrat de quartier à Lausanne : un dialogue entre ville et les habitants. Argumentaire 2011 *Equiterre*
- 3. Le contrat de quartier de Montelly : évaluation et recommandations. Mai 2012 OUVDD